

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements n° 1 en date du 20 mai 2010

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** Gaz Métro-1, Document 1

**Question :**

- 6.1** Veuillez élaborer sur les mécanismes de contrôle de dépassement des coûts appliqués au présent projet. Veuillez notamment indiquer à partir de quel pourcentage de dépassement des coûts le projet doit être, par exemple, réévalué ou soumis de nouveau au conseil d'administration.

**Réponse :**

Le mécanisme de contrôle de dépassement des coûts est semblable à celui présenté dans le projet Mise à niveau SAP (R-3645-2007, Gaz Métro-1, Document 1, page 10). À la suite de l'appel d'offres, Gaz Métro développera un plan budgétaire pour suivre l'évolution des coûts au fur et à mesure du déploiement des travaux associés au projet initial.

Un suivi trimestriel de tous les projets informatiques est effectué au conseil de gestion. Un dépassement de coûts supérieur à 25 % des sommes budgétées requerra une présentation au conseil d'administration, ainsi qu'une approbation de poursuivre le projet tel que prévu.